

Informatique & Bible, asbl - Belgique
Rue de Maredsous, 11 B5537 Denée - Belgique
Tél:+32(0)82.69.96.47 Fax:+32(0)82.22.32.69
cib@cibmaredsous.be



Interface n° e-94 Mars 2004

Conservation du patrimoine numérique: une Charte de l'Unesco

Conserver les fichiers électroniques à travers les incessantes évolutions technologiques est un souci primordial des gestionnaires de traitements informatiques. Lors de la récente Journée des Archives organisée à Louvain-la-Neuve, on a pu constater les lacunes, parfois effrayantes, de certaines grandes administrations en ce domaine: on n'a plus de traces écrites ou imprimées parce que tout est traité "par ordinateur", mais on n'a pas prévu un archivage électronique systématique (avec les "migrations" nécessaires, etc...)! Donc, pour une assez large période récente (ces 15 dernières années?) il peut y avoir une absence complète de traces de certains actes, même importants.

L'UNESCO a voulu attirer l'attention sur ce problème lors de sa 32e Conférence générale, le 17 octobre 2003, au cours de laquelle elle a proposé une "Charte sur la conservation du patrimoine numérique". On peut en obtenir le texte auprès de Mr. [Abdelaziz Abid](#) (fax: 33(1)45.68.55.83).

La définition des documents numériques à l'Article premier de cette Charte donne bien le ton et l'ampleur du problème: "les documents numériques comprennent, parmi un large éventail de formats électroniques qui ne cesse de se diversifier, des textes, des bases de données, des images fixes et animées, des documents sonores et graphiques, des logiciels et des pages Web. Ils sont souvent éphémères, et leur conservation nécessite des mesures volontaires d'entretien (maintenance) et de gestion dès leur création".

Fr. R.-F. Poswick, osb

Le texte de cette Charte peut être trouvé sur le site de l'Unesco par une recherche sur les termes "Patrimoine numérique".